

HONORAIRES TRANSACTION

Tva comprise
Au 1^{er} Février 2017

PRIX DE VENTE	HONORAIRES	TAUX %
De 0 à 50 000 €	5 000 €	
De 50 001 à 80 000 €		10 %
De 80 001 à 100 000 €		9 %
De 100 001 à 120 000 €		8 %
De 120 001 à 140 000 €		7 %
De 140 001 à 200 000 €		6.5 %
+ de 200 000 €		6 %

HONORAIRES DE LOCATION

Au 1 janvier 2017

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Zone « non tendue »

Locations locaux d'habitation

- Part Bailleur à 8 % TTC du loyer annuel hors charges et des honoraires d'entremise de 20 € TTC.
- Part Locataire Pour la constitution du dossier, la visite et le bail 8€TTC au m² (surface habitable) et 3€TTC au m² pour l'état des lieux plafonné à 8 % TTC du loyer annuel hors charges.

Locations de garage

- 1 mois de loyer hors charges TTC

Locations locaux commerciaux et professionnels

- 14 % du loyer annuel HT à la charge du preneur + TVA 20 %

HONORAIRES DE GESTION

Service Initial à 7 % HT du loyer et charges + TVA 20 %
Service confort à 8 % HT du loyer et charges + TVA 20 %
Service privilège à 9 % HT du loyer et charges + TVA 20 %

Il sera facturé un minimum de 30€ HT par lot et par mois (à l'exception des garages et des places de parking).

En cas d'immeuble entier, 80€ TTC par an et par lots, seront facturés pour la gestion des parties communes.

Options :

Assurances Loyers impayés à 2,50 % TTC sur le loyer et les charges

Vacance locative à 2,80 % sur le loyer et les charges